

MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI
LE 14 JANVIER 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le quatorzième jour de janvier deux mille quinze, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

M. Roland-Luc Béliveau, Lacolle, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Denis Rolland, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

19 h 30 Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

13807-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du document 1A au point 1.1.1;
- 2.- Ajout du point 1.2.2 F.8 : Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) : Conseil d'administration;
- 3.- Ajout du point 2.1 : Demande d'appui - Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey : Modification au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (document 2);
- 4.- Ajout du point 3.1 : Gestion des cours d'eau - Modification de la Loi sur les compétences municipales (document 3);
- 5.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption de procès-verbaux

13808-15 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 10 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 8 janvier 2015 dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE

PV2015-01-14

1.0 **FONCTIONNEMENT**

1.1 **Finances**

1.1.1 **Comptes - Factures**

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 1 et 1A» des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

13809-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 1 et 1A» totalisant un montant de 1 954 773,40\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

1.2 **Fonctionnement - Divers**

1.2.1 **Reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement»**

13810-15 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement».

ADOPTÉE

1.2.2 **Nominations**

A) **Préfet suppléant**

A.1 **Nomination**

13811-15 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseiller régional M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, soit nommé au poste de préfet suppléant et ce, pour une période d'un an;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2015-01-14

M. Réal Ryan accepte la charge du poste qui lui est confié et remercie ses collègues de la confiance qui lui est témoignée pour la réalisation de ce mandat.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance

A.2 Autorisation aux signatures bancaires

13812-15 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Michel Fecteau, ou en son absence le préfet suppléant, M. Réal Ryan, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Manon Dextraze, à émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable, à signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la MRC, à demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC et à signer tout document ou convention utile et ce, pour tous les comptes détenus par la MRC du Haut-Richelieu auprès de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

B) Membres du Comité administratif pour l'année 2015 - Nominations

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu M. Michel Fecteau et le préfet suppléant, M. Réal Ryan, de même que la représentante de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Christiane Marcoux, siègent d'office au sein du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

13813-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mme Christiane Marcoux, M. Pierre Chamberland et M. Jacques Landry soient nommés à titre de membres du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau, M. Réal Ryan, Mme Christiane Marcoux, M. Pierre Chamberland et M. Jacques Landry acceptent la charge du poste qui leur est confié.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance.

C) Membres du Bureau des délégués pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Michel Fecteau, ou en son absence le préfet suppléant, M. Réal Ryan, siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

PV2015-01-14

13814-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseiller régional M. Denis Rolland, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, ou en son absence, Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2015;

QUE le conseiller régional M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, ou en son absence, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mmes Andrée Clouâtre et Renée Rouleau de même que MM. Denis Rolland et Luc Mercier acceptent la charge du poste qui leur est confié.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance.

D) Délégués au comité «Tourisme» pour l'année 2015

D.1 Nomination - Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région

13815-15 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'organisme Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

D.2 Comité consultatif de la Station nautique

13816-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité consultatif de la Station nautique et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2015-01-14

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

D.3 Conseil d'administration du Comité Pro-Piste et comité de suivi

13817-15 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, Mme Christiane Marcoux, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, et M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soient nommés membres du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration du Comité Pro-Piste de même que dans le cadre de rencontres de travail;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mmes Suzanne Boulais, Christiane Marcoux et M. Mario Van Rossum acceptent la charge du poste qui leur est confié.

E) Délégués au comité «Environnement» pour l'année 2015

E.1 Nomination - Dossiers du Pont Alburgh-Swanton, Lake Champlain Basin Program et Steering Committe du lac Champlain

Les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ne procéderont plus à la nomination d'un représentant relativement aux dossiers du pont Alburg-Swanton, Lake Champlain Basin Program et Steering Committe du lac Champlain.

E.2 Nomination - Comité de suivi du dossier d'éradication de la châtaigne d'eau

13818-15 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi du dossier d'éradication de la châtaigne d'eau et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Andrée Clouâtre accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.3 Nomination - Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

13819-15 Sur proposition du conseiller régional Mme André Clouâtre,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.4 Nominations - COVABAR

A) Délégué

13820-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour agir à titre de représentant de la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Roland-Luc Béliveau accepte la charge du poste qui lui est confié.

B) Substitut

13821-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour agir à titre de substitut à M. Roland-Luc Béliveau, représentant de la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.5 Comité formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable

13822-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Denis Rolland, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Christiane Marcoux, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec ou en leur absence les conseillers régionaux M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan et Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, soient nommés membres du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour agir à titre de représentants de la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité technique formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable à être déposés par les municipalités auprès de la MRC et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mmes Christiane Marcoux, Renée Rouleau, Andrée Clouâtre et MM. Denis Rolland, Jacques Landry, Roland-Luc Béliveau et Réal Ryan acceptent la charge du poste qui leur est confié.

F) Délégués au comité «Développement économique»

F.1 CRÉ Montérégie Est

Considérant l'abolition de la CRÉ Montérégie Est d'ici le mois de mars 2015, aucun représentant n'est nommé.

F.2 Comité de sélection du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de la Montérégie Est - Nomination

Considérant l'abolition de la CRÉ Montérégie Est d'ici le mois de mars 2015, aucun représentant n'est nommé.

F.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (CRRNT)

Considérant l'abolition de la CRÉ Montérégie Est d'ici le mois de mars 2015, aucun représentant n'est nommé au suivi de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire.

F.4 Corridor patrimonial de la rivière Richelieu

Considérant l'abolition de la CRÉ Montérégie Est d'ici le mois de mars 2015, aucun représentant n'est nommé.

F.5 Corporation du Fort Saint-Jean

13823-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu M. Michel Fecteau soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Corporation du Fort Saint-Jean et ce, pour l'année 2015;

PV2015-01-14
Résolution 13823-15

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau accepte la charge du poste qui lui est confié.

F.6 Comité régional de la vision stratégique du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'un comité régional regroupe plusieurs organismes régionaux du territoire afin d'assurer le suivi de la vision stratégique pour le Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

13824-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseiller régional M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soit nommé membre du comité de développement économique de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté afin de représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité régional établi pour le suivi de la vision stratégique du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Mario Van Rossum accepte la charge du poste qui lui est confié.

F.7 Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques et conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu

13825-15 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de membre du comité établi pour la mise en opération du réseau de fibres optiques de même qu'à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

F.8 Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) - Membres du conseil d'administration

CONSIDÉRANT la résolution 13399-13 adoptée le 27 novembre 2013 visant la nomination des membres du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu souhaitent diminuer le nombre de représentants de la MRC;

PV2015-01-14

EN CONSÉQUENCE;

13826-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le préfet M. Michel Fecteau, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle soient nommés membres du comité « Développement économique » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et ce, pour l'année 2015;

D'ENTÉRINER la composition des membres du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) suivante :

1. M. Michel Fecteau
2. Mme Christiane Marcoux
3. M. Marco Savard
4. Mme Claire Charbonneau
5. Mme Lise Lalonde
6. M. Roland-Luc Béliveau
7. M. Ian Langlois
8. M. Daniel Tremblay
9. Mme Thérèse Ménard
10. Mme Mélanie Dufresne
11. M. Jacques Cabana

À titre de membres non-votants :

12. Mme Fernande Tavares, représentante du Centre local d'emploi
13. M. Dave Turcotte, député du comté de Saint-Jean
14. Mme Claire Samson, députée du comté d'Iberville
15. M. Stéphane Billette, député du comté de Huntingdon
16. M. Jacques La Rue, représentant du MFE
17. Mme Sylvie Lacroix, direction générale

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

MM. Michel Fecteau et Roland-Luc Béliveau acceptent la charge du poste qui leur est confié.

G) Comité consultatif «culture» du CEHR (CLD)

13827-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle soit nommé membre des comités «Développement économique» et «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du comité consultatif de la culture du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2015-01-14

M. Roland-Luc Béliveau accepte la charge du poste qui lui est confié.

H) Délégués au comité «d'Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture»

H.1 Conseil d'administration de la SPEC - Délégué

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu ne finance plus de projet de la SPEC, aucune nomination ne sera désormais entérinée.

H.2 Comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu - Nominations

13828-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, et M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, soient nommés membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et de l'entente tripartite de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux et M. Roland-Luc Béliveau acceptent la charge du poste qui leur est confié.

H.3 Comité des partenaires du Centre inter-génération - Nomination

13829-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Michel Fecteau, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité des partenaires du Centre inter-génération et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau accepte la charge du poste qui lui est confié.

I) Comité de sécurité publique - Nominations

13830-15 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux, Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

PV2015-01-14

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soient nommés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique et ce, pour l'année 2015;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau et MM. Jacques Desmarais, Luc Mercier et Mario Van Rossum acceptent la charge du poste qui leur est confié.

J) Comité schéma d'aménagement et comité consultatif agricole (CCA) - Nominations

13831-15 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu, ou en son absence le préfet suppléant, M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, de même que les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre et Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, soient nommés à titre de membres du comité schéma d'aménagement et du comité consultatif agricole (CCA);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau, M. Réal Ryan, Mme Suzanne Boulais, Mme Andrée Clouâtre, M. Luc Mercier et Mme Christiane Marcoux acceptent la charge du poste qui leur est confié.

K) Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés - Nominations

13832-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais, Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la composition du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides pour l'année 2015 à savoir :

Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville,
M. Roland-Luc Béliveau, maire de Lacolle,
M. Réal Ryan, maire de Noyan,
M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu,
M. Michel Fecteau, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu,
M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix,
M. Denis Rolland, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois,
M. Marcel Comiré, représentant de COVABAR,
Mme Renée Gagnon, représentante de CIME Haut-Richelieu,
Mme Caroline Roberge, aménagiste;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme André Clouâtre et MM. Roland-Luc Béliveau, Réal Ryan, Jacques Desmarais, Michel Fecteau, Claude Leroux et Denis Roland acceptent la charge du poste qui leur est confié.

Le préfet de la MRC félicite tous les membres du Conseil nommés au sein de différents comités et les remercie de leur implication et le travail à accomplir.

2.0 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

2.1 **Demande d'appui - Modification au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le MSP est d'avis que le transport de l'eau jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a pas de système d'alimentation en eau disponible sur place pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications du MSP obligeront l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient toutes être au combat de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE dans les municipalités, le recrutement est difficile et ardu;

EN CONSÉQUENCE;

13833-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'effet de ne pas obliger le conducteur d'un camion-citerne à l'obtention de sa formation de Pompier 1 mais toutefois, suive la section 1 de ce cours soit « L'initiation au métier de pompier, la connaissance des équipements relatifs à l'eau et l'alimentation d'une autopompe ».

ADOPTÉE

3.0 **COURS D'EAU**

3.1 **Gestion des cours d'eau - Modification de la Loi sur les compétences municipales**

CONSIDÉRANT que le 1^{er} mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de

négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à Loi sur les compétences municipales (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPA, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

CONSIDÉRANT qu'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

EN CONSÉQUENCE;

13834-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE DEMANDER la modification de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales afin :

QUE les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;

DE MODIFIER l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la Loi sur la qualité de l'environnement;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donald Martel.

ADOPTÉE

4.0 VARIA

4.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1) Conciliation bancaire pour la période « novembre 2014 » version finale et la période de « décembre 2014 » version préliminaire.
- 2) Tableau des montants que devront verser les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu à la Sûreté du Québec pour l'année 2015.

APARTÉ - FÉLICITATIONS ADRESSÉES À M. JACQUES LANDRY

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, s'est vu attribuer le prix Philippe-Boivin remis au conseiller en placement ayant la plus forte implication et la meilleure influence auprès de ses pairs;

EN CONSÉQUENCE;

13835-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE FÉLICITER chaleureusement M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, pour l'obtention du prix Philippe-Boivin décerné par Desjardins Valeurs mobilières.

ADOPTÉE

Suite à l'invitation du préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Roland-Luc Béliveau a relevé le défi de participer à la marche de la Société d'Alzheimer et lance à son tour un défi à chaque maire du territoire périurbain.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

PV2015-01-14

6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13836-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 14 janvier 2015.

ADOPTÉE

Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier